

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -

Communes d'Esnandes et de Marsilly le 2 avril 2015 à 14h

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Remi DESPLANTES	Adjoint au Maire d'Esnandes	Présent
Joseph MERCERON	Conseiller Municipal d'Esnandes	Présent
Aurélie MILIN	Adjointe au Maire de Marsilly	Présente
Jacques DRUAUD	Conseiller Municipal	Présent
Stéphane GAILLARD	Elu syndicat de marais	Excuse
Christophe GUIBERT	Agriculteur	Présent
Philippe PINSON	Agriculteur	Présent
Jean AUDINEAU	Mémoire de l'avant remembrement	Excuse
Erick MARTIN	Chasseur	Présent
Sébastien BROCHET	Représentant association de Chasse	Présent
Florent MAUFRAS	Représentant association de pêche, amicale du gardon rochelais	Excuse
Daniel GIRAUD	Propriétaire foncier	Excuse
Jean-Claude BOUYER	Représentant Codérando	Excuse
Philippe MASSONNET	Représentant association de propriété foncière	Excuse
Hervé DALLET	Représentant des conchyliculteurs	Excuse
Christian GRIMPRET	Représentant de la Commission Locale de l'Eau	Excuse
Fabien MERCIER	Représentant association de protection de la nature LPO	Excuse
Pierre-Jean ALEM	Représentant ONEMA	Excuse
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
Stéphane GILBERT	CDA	Présent
Michaël GUILLON	Biotope	Présent

Nombre de pages : 9

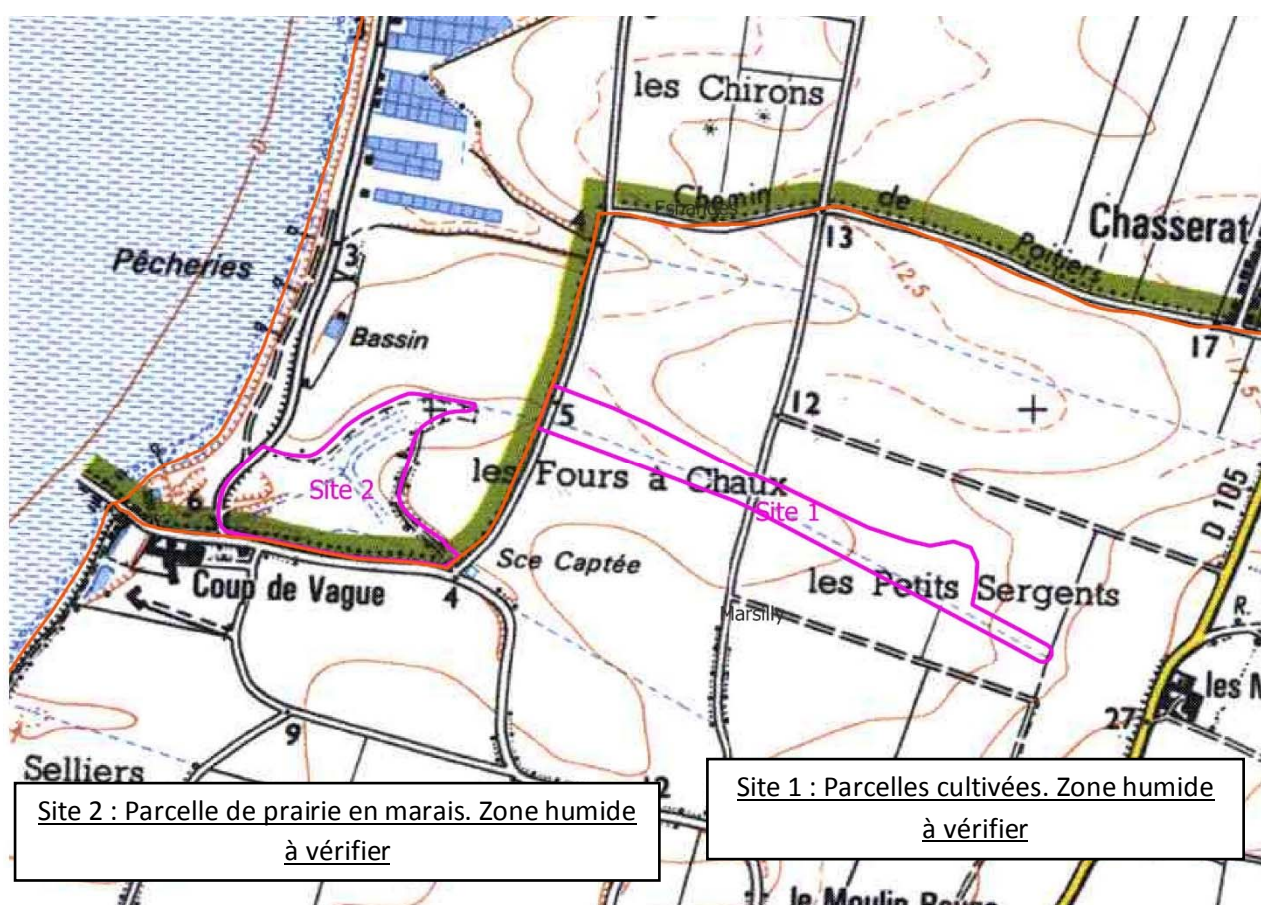


Introduction

L'ensemble des participants se retrouve au point de rendez-vous situé à la mairie de Marsilly. Stéphane GILBERT rappelle rapidement l'objectif de la réunion de terrain qui est de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain.

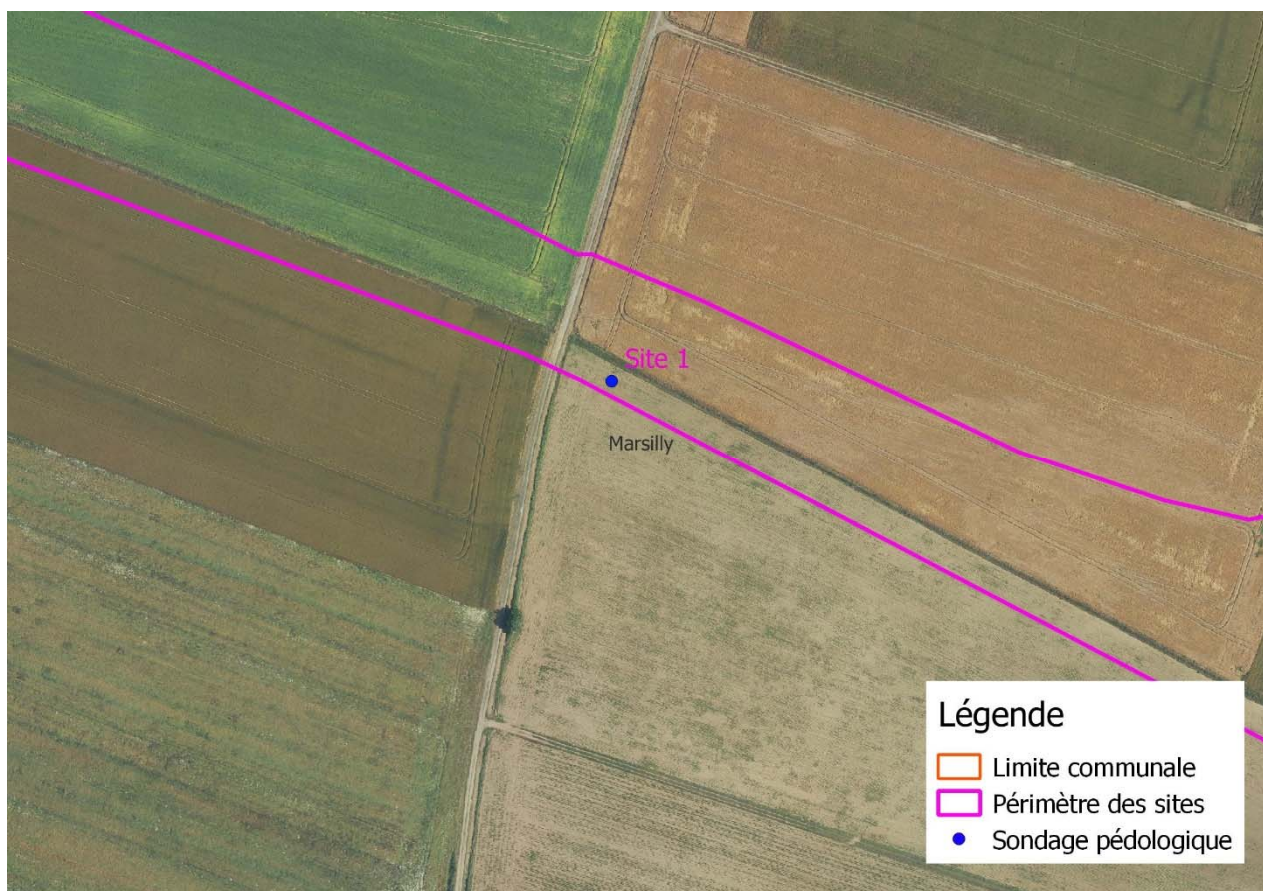
Sites visités

Deux sites ont été proposés au groupe d'acteurs locaux, déjà identifiés lors de la réunion de présentation comme des secteurs prélocalisés en termes de potentialité de zones humides (cf cartes suivantes). Le site 1 se situe sur la commune de Marsilly au niveau du lieu-dit « les Petits Sergents » alors que le site 2 se situe sur la commune d'Esnandes au niveau du lieu-dit « Coup de Vague ».



Après que l'ensemble du groupe se retrouve sur le premier site, Stéphane GILBERT replace le contexte général de la mission. Puis, Michaël GUILLON rappelle, dans un premier temps la méthodologie employée pour l'inventaire. Il présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à cibler les secteurs sur lesquels réaliser les prospections de terrain.

- Site 1 : Parcelles cultivées au niveau du lieu-dit « les Petits Sergents »



Avant d'entrer sur le site, Michaël GUILLON rappelle les aspects méthodologiques des inventaires zones humides au titre de l'arrêté. Dans un premier temps, il rappelle comment une zone humide peut être identifiée et délimitée par la présence d'habitats naturels ou d'espèces végétales caractéristiques des zones humides et inscrits dans l'arrêté. En présence d'habitats ou d'espèces non caractéristiques ou au sein de zones cultivées, des sondages pédologiques sont alors nécessaires. Michaël GUILLON précise que les sols de zones humides sont en effet caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie. Le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer (réduction) contenu dans le sol. En cas de phases d'engorgement plus ou moins prolongées, le fer réduit migre en s'agglomérant, ce qui génère l'apparition de traces «rouille » visibles dans le sol ressuyé, associées à des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

ANALYSE PEDOLOGIQUE

Les CRITERES

☐ Traits d'hydromorphie

- ✓ **Taches « rouilles »**
= accumulation d'oxydes de fer



- ✓ **Taches « blanches »**
= départ du fer

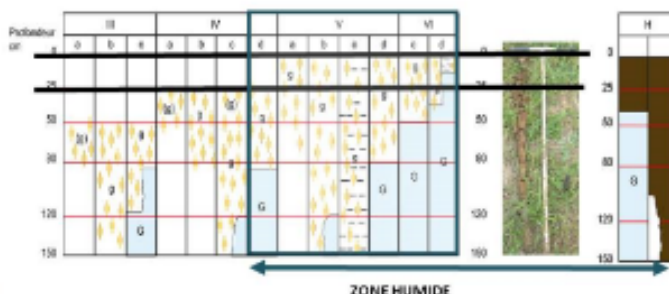


- ✓ **Concrétions noires**
= oxydes de fer et de manganèse

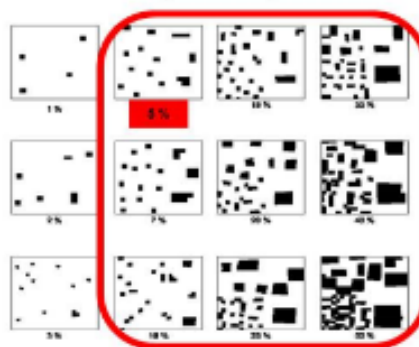


Les SEUILS

☐ Profondeurs d'apparition de l'hydromorphie (arrêté du 24 juin 2008 modifié)



☐ Intensité de l'hydromorphie



En cas d'engorgement prolongé ou permanent, le fer au contact de l'eau se maintient sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique (anciennement appelé « gley »). Il précise que cet horizon ne peut se mettre en place que dans les zones proches des marais ou près de rivière. Il termine par le troisième type de sol incluant les sols dits tourbeux caractérisés par une accumulation de matière organique peu décomposée, riche en fibre sur plusieurs centimètres de profondeur. Il est précisé que ces deux derniers types de sol ne seront pas rencontrés fréquemment sur le territoire de la CDA de la Rochelle.

Après ces aspects pédologiques, une première approche paysagère du site indique qu'il se situe dans un secteur de plaines cultivées de type « terre de groie » et situé dans un fond de vallon, possédant un fossé à sec se dirigeant vers le littoral.

Il est proposé alors aux acteurs de se diriger au point le plus bas de la parcelle afin de réaliser un sondage et de regarder ce qu'indique le sol après avoir rappelé au préalable, quels sont les indices recherchés (traces d'hydromorphie) et les critères d'apparition de ces indices pour identifier un sol de zone humide. La présence d'un fossé actuellement à sec ne donne pas d'indices quant à la potentialité de présence de zones



humides. Toutefois, le site est connu pour s'inonder ponctuellement en hiver. Michaël GUILLON indique que la végétation ne peut pas être dans ce cas utilisée en raison de l'exploitation de la parcelle en culture et aucune espèce végétale adventice indicatrice de zone humide n'est observée.

Michaël GUILLON propose de faire le premier sondage à cet endroit, en bord de culture, à proximité du fossé et commence alors à faire un sondage. Lors du sondage, aucune trace d'hydromorphie n'apparaît jusqu'au refus de tarière à 45 cm du fait de la présence trop importante de pierres. Le sondage révèle un sol brun, riche en pierre calcaire, peu profond, ressuyé mais frais. L'expertise met en évidence la présence de traces ocres, issues de l'altération du calcaire et à ne pas confondre avec les traces « rouille », traits d'hydromorphies caractéristiques de l'oxydation du fer.

Michaël GUILLON conclut au caractère non hydromorphe du sol et donc non humide au titre de l'arrêté au niveau du point de sondage du fait des caractéristiques de profondeur du sol (sol peu profond) et de l'absence de traits d'hydromorphie.

Michaël GUILLON précise qu'il sera nécessaire de revenir compléter le sondage sur des parcelles en amont et aval du site ou possédant une autre topographie pour vérifier l'absence de zone humide sur l'ensemble du site. Une question est posée sur la localisation et le nombre de points réalisés en général. Michaël GUILLON profite de cette question pour expliquer le principe d'échantillonnage pour caractériser et délimiter une zone humide par sondage pédologique. Il précise que pour vérifier la présence d'une zone humide, les sondages sont réalisés au point bas de chaque site. Toutefois, cela dépend du contexte et particulièrement de la topologie et de l'occupation du sol. Un sondage est en théorie à réaliser dès que l'une de ces 2 composantes change. Ensuite lorsqu'une zone humide a été identifiée, il faut la délimiter par des sondages périphériques (amont, aval, et cotés) pour borner ses limites.



Sondage pédologique de 45cm réalisé au point bas de la parcelle cultivée

- Site 2 : Parcelle de prairie en marais au lieu-dit « Coup de Vague »



Le deuxième site situe dans un contexte littoral vallonné principalement composé de terres de groies cultivées sur les points hauts et un marais pâturé (ancien port, aux dires des acteurs locaux) en fond de vallon composé de points d'eau permanents et temporaires (dépression humide) et de bosses. En plus d'être considéré comme une zone humide par les acteurs locaux, les caractéristiques contextuelles du site lui confèrent la potentialité d'être une zone humide (point bas, terre de marais, point d'eau, fossé en eau proche).

Avant de réaliser les sondages, Michaël GUILLON précise que la période trop précoce ne permet pas encore à la flore de s'exprimer pleinement pour délimiter une zone humide sur les seuls critères d'habitat ou de flore. En effet, une espèce végétale du genre des renoncules et pouvant être caractéristique de zone humide est observée sans pouvoir être identifiée avec certitude au niveau d'une dépression. Sur les bosses (points hauts de la parcelle) une prairie pâturée non caractéristique des habitats des zones humides est présente. Il est proposé alors aux acteurs de se diriger sur une bosse (point haut de la parcelle) afin de réaliser un sondage. Lors du sondage, le sol est frais et argileux. Les premières traces d'hydromorphie apparaissent à 20 cm et se prolongent jusqu'à la fin du sondage à 60 cm. Michaël GUILLON conclut au caractère humide du sol au niveau du point de sondage (classe Va de l'arrêté).



Sondage pédologique de 60cm réalisé au point 2 dans la parcelle pâturée



Groupe d'acteurs réuni autour du point 3 de sondage

Un autre sondage est réalisé au point 3 sur un point plus bas de la parcelle au niveau d'une dépression. Le sondage présente rapidement un sol argileux, frais et compact issus de l'ancien bri marin. Michaël GUILLON observe la présence de traits d'oxydation dès 10 cm se prolongeant et s'intensifiant jusqu'à la fin du sondage à 100 cm. Aucune couche réductique n'est observée sur ce profil. Michaël GUILLON conclut au caractère humide du sol au niveau du point de sondage (classe Vb de l'arrêté). Michaël GUILLON précise qu'il sera nécessaire de revenir compléter l'inventaire sur ce site pour délimiter la zone humide afin de vérifier si elle ne concerne pas aussi les parcelles cultivées plus hautes entourant la zone.



Sondage pédologique de 100cm réalisé au point 3 dans la parcelle pâturée



Observation des traits d'oxydation intense à 100cm de profondeur et réalisée au point 3

Conclusion et prochaines étapes

Une seule zone humide a été observée sur la commune d'Esnandes parmi les parcelles prospectées sur le site 2, sur critère pédologique. Cette parcelle correspondant à petit marais littoral confirme la présence d'une zone humide dans les dépressions mais aussi sur ses bosses. Des sondages complémentaires seront nécessaires pour délimiter la zone humide par rapport aux cultures entourant la zone et situées plus en hauteur. L'autre site (site 1) présente un sol non hydromorphe et des sondages complémentaires seront nécessaires pour écarter définitivement la présence de zone humide en amont et en aval. L'exercice opéré pendant cette réunion a permis de présenter au groupe la démarche d'inventaire : tout d'abord identifier la zone humide puis la délimiter dans l'espace.

Stéphane GILBERT signale aux différents participants que les prospections démarreront sous quatre semaines. Il est convenu que Julie TOUSÉ informera, la mairie ainsi que les personnes ayant fournis leurs adresses mail de la période retenue pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux acteurs locaux.

Rédaction : Michaël GUILLON

Relecture : Anne-Laure Baron et Stéphane GILBERT